



République Française
Département des Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juin à 18 h 00, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'Espace Culturel R. Doisneau à Meudon-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 43

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Numéro : 50/2021

Direction : budget et commande publique

Nomenclature « Actes » : 7 - 1

Date de publication de la présente délibération : 07.07.2021

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Francine LUCCHINI, Olivier COMTE, Florence DE PAMPELONNE, Christophe SCHEUER, Marc MOSSE, Saïda BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Sylvie VUCIC, Fabrice BILLARD, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Frédéric WOLFF, Avedik BATIKIAN, Yvan TOURJANSKY, Pierre GENTILHOMME, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Valérie BARBIT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Henri DUPAS, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL, Galien MAUDUIT

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

(un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs/loi 2020-1379 du 15.11.2020)

Michel BORGAT, a donné procuration à Francine LUCCHINI

Bahija ATITA, a donné procuration à Saïda BELAÏD

Antoine DUPIN, a donné procuration à Fabrice BILLARD

Christine BARTHOUIL, a donné procuration à Isabelle SOTTO

Céline TOLLARI-GARNERO, a donné procuration à Corinne HOVNANIAN

Robin EPPLING, a donné procuration à Virginie LANLO

Bouchra TOUBA, a donné procuration à Gabrielle LAPREVOTE

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

Hervé MARSEILLE, 18h40, pendant l'examen du vœu n°2, avait donné procuration à Florence de PAMPELONNE

Maxime AGAZZOTTI, 18h25, pendant l'examen du vœu n°2, avait donné procuration à Audrey JENBACK-DESBREE

DEPART EN COURS DE SEANCE :

Hervé MARSEILLE, 20h00, pendant les questions orales, avait donné procuration à Florence de PAMPELONNE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Valérie BARBIT est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VILLE DE MEUDON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2021 N° 50 /2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération en date du 12 décembre 1996, par laquelle le Conseil municipal a décidé de voter le budget communal par nature, avec une présentation fonctionnelle réglementaire,

VU le compte administratif établi par chapitre et article, présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2020, ainsi que ses documents annexes formant note explicative, annexés à la présente délibération, télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

VU le rapport sur le compte administratif 2020, présenté par Monsieur Christophe SCHEUER, Maire-Adjoint, Rapporteur du budget,

VU l'avis favorable de la Commission municipale des finances, des affaires économiques, du commerce et de l'artisanat,

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par M. le Chef du Centre des finances publiques de Meudon a été télétransmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation, et mis à la consultation des élus auprès du secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur de l'assemblée,

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2020 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE CI-DESSOUS, AFFERENTE A LA PRESENTE DELIBERATION :

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives). Permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Il est accompagné de documents annexes formant note explicative de synthèse.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2020, présenté par Monsieur le Maire, et décliné dans le délibéré ci-après.

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'élection d'un autre président de séance (que le maire) en application de l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020,

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **36** voix pour, **1** voix contre, et **5** abstention(s),

VOTE le compte administratif de l'année 2020, synthétisé ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget Principal						
Résultat reporté		18 376 646.14		8 001 856.08		26 378 502.22
Opérations de l'exercice	37 533 842.57	59 211 996.94	109 135 584.12	115 034 782.94	146 669 426.69	174 246 779.88
Totaux	37 533 842.57	77 588 643.08	109 135 584.12	123 036 639.02	146 669 426.69	200 625 282.10
Résultat de clôture		40 054 800.51		13 901 054.90		53 955 855.41
Restes à réaliser	20 824 110.50	2 459 000.00			20 824 110.50	2 459 000.00
TOTAUX	20 824 110.50	42 513 800.51		13 901 054.90	20 824 110.50	56 414 855.41
Résultat définitif		21 689 690.01		13 901 054.90		35 590 744.91
Budget annexe de la régie publicitaire						
Résultat reporté				42 656.76		42 656.76
Opérations de l'exercice			90 378.55	63 252.53	90 378.55	63 252.53
Totaux			90 378.55	105 909.29	90 378.55	105 909.29
Résultat de clôture				15 530.74		15 530.74
Restes à réaliser						
TOTAUX				15 530.74		15 530.74
Résultat définitif				15 530.74		15 530.74
Budget annexe du centre d'art et de culture						
Résultat reporté	15 568.29			8 475.34	15 568.29	8 475.34
Opérations de l'exercice	380 253.74	223 745.76	1 389 194.05	1 582 574.38	1 769 447.79	1 806 320.14
Totaux	395 822.03	223 745.76	1 389 194.05	1 591 049.72	1 785 016.08	1 814 795.48
Résultat de clôture	172 076.27			201 855.67		29 779.40
Restes à réaliser	29 779.40				29 779.40	
TOTAUX	201 855.67			201 855.67	29 779.40	29 779.40
Résultat définitif	201 855.67			201 855.67		0.00
Budget annexe de l'hôtel d'activités du potager du dauphin						
Résultat reporté		37 419.09		2.46		37 421.55
Opérations de l'exercice	129 950.90	127 342.00	155 713.21	161 341.14	285 664.11	288 683.14
Totaux	129 950.90	164 761.09	155 713.21	161 343.60	285 664.11	326 104.69
Résultat de clôture		34 810.19		5 630.39		40 440.58
Restes à réaliser						
TOTAUX		34 810.19		5 630.39		40 440.58
Résultat définitif		34 810.19		5 630.39		40 440.58

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget annexe des activités commerciales du site Rodin-Arnaudet						
Résultat reporté	105 901.53			4 336.02	105 901.53	4 336.02
Opérations de l'exercice		111 651.53	68 356.94	137 765.26	68 356.94	249 416.79
Totaux	105 901.53	111 651.53	68 356.94	142 101.28	174 258.47	253 752.81
Résultat de clôture		5 750.00		73 744.34		79 494.34
Restes à réaliser						
TOTAUX				73 744.34		79 494.34
Résultat définitif		5 750.00		73 744.34		79 494.34
Budget annexe Marchés publics d'approvisionnement						
Résultat reporté				313 945.90		313 945.90
Opérations de l'exercice			533 412.92	271 430.37	533 412.92	271 430.37
Totaux			533 412.92	585 376.27	533 412.92	585 376.27
Résultat de clôture				51 963.35		51 963.35
Restes à réaliser						
TOTAUX						51 963.35
Résultat définitif				51 963.35		51 963.35
Budget annexe des parcs publics de stationnement						
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice						
Totaux						
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX						
Résultat définitif						
Budgets cumulés						
Résultat reporté	121 469.82	18 414 065.23		8 371 272.56	121 469.82	26 785 337.79
Opérations de l'exercice	38 044 047.21	59 674 736.23	111 372 639.79	117 251 146.62	149 416 687.00	176 925 882.85
Totaux	38 165 517.03	78 088 801.46	111 372 639.79	125 622 419.18	149 538 156.82	203 711 220.64
Résultat de clôture		39 923 284.43		14 249 779.39		54 173 063.82
Restes à réaliser	20 853 889.90	2 459 000.00			20 853 889.90	2 459 000.00
TOTAUX	20 853 889.90	42 382 284.43		14 249 779.39	20 853 889.90	56 632 063.82
Résultat définitif		21 528 394.53		14 249 779.39		35 778 173.92

Pour extrait certifié conforme à l'original,



Denis LARGHERO

Maire de Meudon